

COMMUNE DE CANAPLES
Département de la Somme

COMPTE RENDU
DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 09 MARS 2018

NOMBRE DES MEMBRES :

Séance du 09 Mars 2018

Composant le Conseil : 11

Présent à la séance : 8

Date de convocation : 05 Mars 2018

L'An deux mille dix-huit, le neuf Mars, vingt heures, les membres du Conseil Municipal de Canaples se sont réunis au nombre de neuf au lieu ordinaire de leurs séances, sous la Présidence de :

Monsieur Marcel POISSON, Maire

Etaient présents MM. Les adjoints, MM. Les conseillers municipaux, lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement, en exécution de l'article L2121-17 du Code Général Des Collectivités Territoriales.

Présents :

Pascal GODARD, Yasmine HAFIAN : Adjoints au Maire
Alain JARDIN, Jean Yves CANNESON, Jean Marc MOYAU, Matthieu VANDENBUSSCHE,
Aurore MERLIN, Léon LENNE : Conseillers Municipaux.

Pouvoirs :

/

Absents excusés :

Jean Luc BELLENGER
Emilie MICHEL
Aurore MERLIN

Absents non excusés :

/

M. Marcel POISSON Maire ouvre la séance à 20h00.

1. Approbation du Compte rendu du Conseil Municipale du 16 février 2018 :

M. le Maire fait lecture du compte rendu du Conseil municipal du 16 février 2018.

**Après délibération,
Le Conseil Municipal,
DECIDE** d'adopter le dit compte rendu.
ADOPTÉ A L'UNANIMITE.

2. Vote des taux des 3 taxes et de la taxe à l'hectare :

Monsieur le Maire rappelle les taux d'impositions dans notre commune :
Soit 14.88% pour la taxe d'habitation, 35.47% pour la taxe foncière (bâti) et 68.38%
pour la taxe foncière (non bâti).
La taxe à l'hectare : 5.70 € pour les terres et 3.60 € pour les bois.

**Après délibération,
Le Conseil Municipal,
DECIDE** le maintien de ces taux à leurs niveaux pour l'imposition de l'année 2018.
ADOPTÉ A L'UNANIMITE

3. Subventions aux associations et au CCAS :

M. Le MAIRE propose au Conseil Municipal de voter les subventions de fonctionnement aux associations.
Il soumet la proposition ci-après :

Associations	Subvention 2017	Subvention 2018
La truite vagabonde	00,00 €	00,00 €
Les Anciens combattants	150,00 €	150,00 €
Les demandeurs d'emplois	371,00 €	371,00 €*
Club Inter village	200,00 €	200,00 €
La coopérative scolaire	1 700,00 €	1 700,00 €
Association famille rurale	600,00 €	600,00 €
Les forains	400,00 €	400,00 €
Les amis des aînés	2 000,00 €	2 000,00 €
La Canapolitaine	2 350,00 €	2 350,00 €**
Club de gymnastique	50,00 €	50,00 €
C.C.A.S.	2 700,00 €	2 700,00 €
Union musicale de Flixecourt	50,00 €	50,00 €
Country Vallée	50,00 €	50,00 €
Le souvenir Français	50,00 €	50,00 €

*En attente de conformation du montant

**Ce montant s'explique par la prise en charge de la fête des mères et du Noël des enfants par l'association La Canapolitaine.

De plus en raison du Congrès des Anciens Combattants qui se tiendra le 15 avril prochain, une demande subvention exceptionnelle de 300,00 € est soumise au vote.

**Après délibération,
Le Conseil Municipal,**

DECIDE d'approuver la proposition de M. Le Maire M. POISSON.

APPROUVE la demande des Anciens combattants et leur alloue une subvention exceptionnelle de 400,00 € à titre exceptionnelle.

ADOpte A L'UNANIMITE

4. Rénovation Monument aux morts :

- La rénovation du monument aux morts a eu lieu en 2010 pour le dernier congrès des anciens combattants tenu à Canaples.
- Une proposition d'un nettoyage et de peinture est soumise.
- Le Conseil Municipal approuve cette demande et le nettoyage sera réalisé en régie alors qu'un devis sera demandé pour la peinture auprès de BAC 80.

5. Embellissement du transformateur :

La FDE nous soumet une proposition rapprochée de celle désignée par le Conseil Municipal.

Au regard du montant du devis, La TVA restera à la charge de la Commune - soit 360.00 €.

**Après délibération,
Le Conseil Municipal,**

APPROUVE la proposition de la FDE et s'engage à financer le montant de 360.00€ relatif à la TVA.

ADOpte A L'UNANIMITE

6. Plan de déneigement :

Suite aux dernières intempéries, un plan de déneigement est élaboré, il met en avant le cadre réglementaire de déneigement relatif à la commune et aux particuliers, ainsi que le parcours de déneigement de la commune, il est approuvé par le Conseil Municipal et sera diffusé à la population avant le prochain hiver.

7. Traversée du village :

Suite à l'ouverture des plis des 5 entreprises qui ont répondues à l'appel d'offres, le cabinet EVIA nous a transmis une synthèse qualitative et chiffrée. Cette synthèse met en avant l'avantage de l'entreprise BOUFFEL qui réaliserait les travaux pour un montant de 57 079,80 € TTC (soit 43 166,50 € HT en tranche ferme et 4 400,00 € HT soit 47 566,50 HT)

Ces travaux sont éligibles aux amendes de police.

La convention technique et financière par laquelle le Conseil Municipal délègue au Maire la signature des documents relatifs au projet est soumise aux conseillers.

**Après délibération,
Le Conseil Municipal,
DECIDE d'attribuer le marché à l'entreprise BOUFFEL
APPROUVE les termes de la convention technique et financière.
ADOpte A L'UNANIMITE**

8. Projets à venir :

L'ensemble des projets à venir sont relatés en vue de la préparation du budget 2018 lors du prochain Conseil Municipal.

9. Question diverses :

- En raison de l'absence de Mme GRAUX, secrétaire de Mairie, son remplacement ponctuel est à prévoir, Mme Senlis est pressentie pour le remplacement.

L'ordre du Jour étant épuisé, la séance est levée à 21h08.

Marcel POISSON

Maire de Canaples